

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

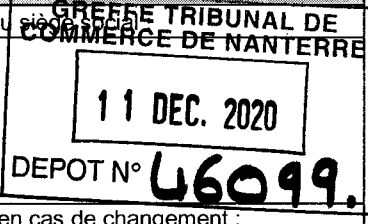
Numéro de gestion : 2013 B 08687

Numéro SIREN : 798 981 577

Nom ou dénomination : AS GROUPE

Ce dépôt a été enregistré le 11/12/2020 sous le numéro de dépôt 46099

Copyright Groupe ISA (2020) ISA COMPTA

 11084* 21 Formulaire obligatoire (art. 223 du Code général des impôts)		DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES		N° 2065 - SD 2020	
Formulaire à déposer en double exemplaire		 IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS		Timbre à date du service	
Exercice ouvert le		01/01/19		et clos le	
		31/12/19		Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprise de transport maritime), cocher la case					
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société :			Adresse du siège		
Sas AS GROUPE 23 rue Camille Pelletan 92300 LEVALLOIS-PERRET					
SIRET 7 9 8 9 8 1 5 7 7 0 0 0 1 7			Mél : sarouni@yahoo.fr		
Adresse du principal établissement :			Ancienne adresse en cas de changement :		
REGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :					
SIRET					
B ACTIVITE					
Activités exercées		Nettoyage courant des bâtiments		Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)					
1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable à 31 % ou 33 1/3 %		Bénéfice imposable à 28 %	
				Déficit	
				222	
Bénéfice imposable à 15 %		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %			
2 Plus-values					
PV à long terme imposables à 15 %		PV à long terme imposables à 19 %		PV exonérées (art. 238 quinquies)	
Autres PV imposables à 19 %		PV à long terme imposables à 0 %			
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprises nouvelles art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A		Pôle de compétitivité, art. 44 undecies	
Entreprise nouvelle, art. 44 septies		Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies		Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies		Zone franche Urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A		Autres dispositifs	
		Zone de développement prioritaire, art.44 septdecies			
Société d'investissement immobilier cotée		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)					
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.					
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)					
Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %					
F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n°2065-SD)					
1- Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre					
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée					
Nom / Adresse 0					
N°					
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre					
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe					
Nom / Adresse					
N°					
G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI ☒ NON ☐ Si oui, indication du logiciel utilisé Isacompta					
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr . S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr .					
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :			Nom et adresse du conseil :		
MARCAILLOU GHISLAIN 24 RUE BARON 75017 PARIS 17EME ARRONDISSEMENT					
Tél : 0147007932			Tél :		
OGA/OMGA			Viseur conventionné		
(Cocher la case correspondante)			Identité du déclarant :		
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné :			Date : 09/06/20		
			Lien : LEVALLOIS-PERRET		
			Qualité et nom du signataire :		
			PRESIDENTE		
			SIPASEUTH AROUNI		
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné			Signature		

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065 - SD

H								RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS									
Montant global brut des distributions (1)				payées par la société elle-même				a		payées par un établissement chargé du service des titres				b			
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) (2)										c							
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées										d							
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)										e							
										f							
										g							
										h							
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)										i							
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI										j							
Montant des revenus répartis (5)										Total (a à h)							
I								REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI) : * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants				Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.											
				Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :											
						à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits		à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6							
1				2		3		4		5		6		7		8	
J								DIVERS									
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)																	
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																	
K								CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION									
REMUNERATIONS								MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15 %									
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)								MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice									
								MVLT imputée sur les PVLTL de l'exercice									
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)								MVLT réalisée au cours de l'exercice									
								MVLT restant à reporter									



Désignation de l'entreprise Sas AS GROUPE					Néant ☐ *		
Adresse de l'entreprise 23 rue Camille Pelletan					92300 LEVALLOIS-PERRET		
SIRET 79898157700017							
Durée de l'exercice en nombre de mois * 12					Durée de l'exercice précédent * 12		
					Exercice N clos le 31/12/2019		
ACTIF					Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012		
		Autres *	014		016		
	Immobilisations corporelles*		028		030		
	Immobilisations financières * (1)		040		042		
	Total I (5)		044		048		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050		052		
		Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068		070		
		Autres* (3)	072	197	074		197
	Valeurs mobilières de placement		080		082		
	Disponibilités		084	4	086		4
	Charges constatées d'avance*		092		094		
	Total II		096	201	098		201
	Total général (I + II)		110	201	112		201
PASSIF					Exercice N NET 1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*		120		200		
	Ecart de réévaluation		124				
	Réserve légale		126				
	Réserves réglementées *		130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)		132				
	Report à nouveau		134		-1 923		
	Résultat de l'exercice		136		-222		
	Provisions réglementées		140				
	Total I		142		-1 946		
Provisions pour risques et charges		154					
Total II		154					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164				
	Fournisseurs et comptes rattachés*		166				
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ... 169 2 146)		172		2 146		
	Produits constatés d'avance		174				
Total III		176		2 146			
Total général (I + II + III)		180		201			
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197	(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.



②

COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise Sas AS GROUPE

Néant ☐ *

A- RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR

018

☐

Exercice N clos le
31/12/2019

PRODUITS D'EXPLOITATION	209	210		
	215	214		
	217	218		
	222			
	224			
	226			
	230			
	232			
CHARGES D'EXPLOITATION	234			
	236			
	238			
	240			
	242	222		
	244			
	250			
	252			
	254			
	256			
	262			
	264		222	
270			-222	
294				
290				
300				
306				
310			-222	
314			222	
Régime d'exploitation	316			
	318			
	322			
	324			
	330			
	249			
	998			
	999			
	997			
	342			
989				
138				
990				
344				
993				
Dont	346			
	655			
	643			
	645			
	647			
	648			
	641			
350				
352			222	
356				
360				
370			222	

*Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

3 IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS VALUES - MOINS VALUES

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : Sas AS GROUPE								Néant ☒ *	
I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406			
	Autres	410		412		414		416			
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426			
	Constructions	430		432		434		436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446			
	Installations générales agencements, aménagements divers	450		452		454		456			
	Matériel de transport	460		462		464		466			
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476			
Immobilisations financières		480		482		484		486			
TOTAL		490		492		494		496			
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506			
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546			
	Matériel de transport	550		552		554		556			
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566			
TOTAL		570		572		574		576			
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)										
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé		1	2	3	4	5					
		6	7	8	9	10					
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values						
	①	②	③	④	Court terme * ⑤	Long terme					
						19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧			
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾			579	Régularisations	590	583	594	595			
TOTAL					596	585	597	599			

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n°2033 - NOT-SD.
(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.



4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)										Désignation de l'entreprise : Sas AS GROUPE										Néant ☐ *	
I		RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES																			
A		NATURE DES PROVISIONS				Montant au début de l'exercice				Augmentations : dotations de l'exercice				Diminutions reprises de l'exercice				Montant à la fin de l'exercice			
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600				602				604				606							
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601				603				605				607							
	Autres provisions réglementées *	610				612				614				616							
Provisions pour risques et charges		620				622				624				626							
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630				630				634				636							
	Sur stocks et en cours	640				640				644				646							
	sur clients et comptes rattachés	650				642				654				656							
	Autres provisions pour dépréciation	660				652				664				666							
TOTAL		680				682				684				686							
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES										C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
		Dotations				Reprises				1		Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes									
Immob. incorporelles		700				705				2											
Terrains		710				715				3											
Constructions		720				725				4											
Inst. techniques mat. et outillage		730				735				5											
Inst. générales agencements amén. div.		740				745				6											
Matériel de transport		750				755				7											
Autres immobilisations corporelles		760				765															
TOTAL		770				775				Total à reporter ligne 322 du tableau N° 2033-B-SD		780									
II		DÉFICITS REPORTABLES								III		DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C									
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				982				1 924	Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI				995								
Déficits imputés				983					Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)				996								
Déficits reportables				984				1 924													
Déficits de l'exercice				860			222														
Total des déficits restant à reporter				870			2 146														
IV		DIVERS																			
Primes et cotisations complémentaires facultatives						dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI				325				381							
						dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite				327											
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *						dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS				326				380							
N° du centre de gestion agréé														388							
Montant de la TVA collectée														374							
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)														378							
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant														399							
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice														398							
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI														397							

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033 - NOT-SD.

DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

Désignation de l'entreprise : Sas AS GROUPE										Néant ☒ *	
Exercice ouvert le : 01/01/2019 et clos le : 31/12/2019										Durée en nombre de mois 12	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS											
Effectif moyen du personnel * :										376	
Dont apprentis										657	
Dont handicapés										651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale										861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE											
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE											
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises										108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés										118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante										119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges										105	
TOTAL 1										106	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée											
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)										115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation										143	
Subventions d'exploitation reçues										113	
Variation positive des stocks										111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée										116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation										153	
TOTAL 2										144	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)											
Achats										121	
Variation négative des stocks										145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances										125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois										146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée										133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)										148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée										128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois										135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante										150	
TOTAL 3										152	
IV - Valeur ajoutée produite											
Calcul de la Valeur Ajoutée (Total 1 + Total 2 - Total 3)										137	
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises											
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF										117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE											
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD											
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre										020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)										022	
Effectifs au sens de la CVAE *										023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)										026	
Période de référence										024	
Date de cessation											
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.											
* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD, au § "déclaration des effectifs" et dans la notice n° 1330-CVAE-SD, au § "Répartition des salariés".											

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL



(1)

Néant * ☐

N° de dépôt
EXERCICE CLOS LE 31/12/2019 SIREN 798981577
DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE Sas AS GROUPE
ADRESSE (voie) 23 rue Camille Pelletan
CODE POSTAL 92300 VILLE LEVALLOIS-PERRET

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MME Nom patronymique SIPASEUTH Prénom(s) AROUNI
Nom marital SIPASEUTH % de détention 100.0000 Nb de parts ou actions 20.00
Naissance : Date 13/04/1986 N° Département 94 Commune VITRY-SUR-SEINE Pays France
Adresse : N° 23 Voie RUE CAMILLE PELLETAN
Code Postal 92300 Commune LEVALLOIS-PERRET Pays France

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Veuillez indiquer : "M" pour Monsieur, "MME" pour Madame
* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD



Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

DGFIP N° 2033-G-SD 2020



(1)

☐ Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

31/12/2019

SIREN

7 9 8 9 8 1 5 7 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

Sas AS GROUPE

ADRESSE (voie)

23 rue Camille Pelletan

CODE POSTAL

92300

VILLE

LEVALLOIS-PERRET

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

1

Forme juridique

SAS

Dénomination

AC SPORT

N° SIREN (si société établie en France)

849398771

% de détention

50.00

Adresse :

N°

49

Voie

Rue D Anjou

Code Postal

78000

Commune

VERSAILLES

Pays

France

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT-SD.

AS GROUPE

SAS au capital de 200,00 euros
23 rue Camille Pelletan 92300 LEVALLOIS-PERRET
RCS n°798 981 577- RCS PARIS

PROCES-VERBAL

DES DECISIONS DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE

Le 25/10/2020

à 12h00

au siège social

La soussignée MME SIPASEUTH AROUNI, actionnaire unique, de la société AS GROUPE, société à responsabilité limitée au capital de 200 euros,

A préalablement exposé ce qui suit :

MME SIPASEUTH AROUNI, actionnaire unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31/12/2019.

A pris les décisions suivantes :

- Présentation des comptes, approbation des comptes et quitus de la Présidence de l'exercice clos au 31 décembre 2019.
- Affectation du résultat.
- Approbation des conventions relevant de l'article L227-10 du code de commerce.
- Renouvellement des fonctions de la Présidence.
- Ratification de la rémunération des dirigeants
- Situation des comptes courants de l'actionnaire à la date de clôture.



Décision N° 1 - Présentation des comptes, approbation des comptes et quitus de la Présidence de l'exercice clos au 31 décembre 2019

L'actionnaire unique approuve cette documentation, ainsi que l'inventaire et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 tels qu'ils ont été présentés par la Présidence et qui font apparaître pour ledit exercice, un résultat déficitaire de 222,28 Euros.

L'actionnaire unique prend acte, conformément aux dispositions de l'Article 223 quater du Code Général des Impôts, que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard de l'Article 39-4 du Code Général des Impôts.

L'actionnaire unique approuve les opérations traduites par ces comptes et accomplies par la Présidence au cours de l'exercice écoulé.

En conséquence, l'actionnaire unique donne quitus entier à la Présidence de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Décision N° 2 - Affectation du résultat

L'actionnaire unique décide d'affecter les pertes de l'exercice d'un montant de 222,28 Euros en totalité au compte 'report à nouveau'.

Décision N° 3 - Approbation des conventions relevant de l'article L227-10 du code de commerce

L'actionnaire unique, après avoir établi le rapport spécial de la Présidence sur les conventions visées à l'art L227-10 du code de commerce, prend acte de l'absence de telles conventions.



Décision N° 4 - Renouvellement des fonctions de la Présidence

L'actionnaire unique décide de renouveler pour une période indéterminée ses fonctions. C'est en sa qualité de Présidente que Madame SIPASEUTH AROUNI déclare accepter et exercera ses fonctions dans les mêmes conditions que lors de son précédent mandat, selon les dispositions statutaires de la société.

Décision N° 5 - Ratification de la rémunération des dirigeants

- L'actionnaire unique prend acte qu'aucune rémunération n'est versée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 h 30.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'actionnaire unique.

Fait à LEVALLOIS-PERRET, Le .25/10/2020

Signature de l'actionnaire unique, MME SIPASEUTH AROUNI :

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of a large loop and a trailing flourish.A small, stylized handwritten mark or signature in the bottom right corner of the page.